

Dans ce cas, il faut oublier la précision et revenir aux instructions normales (dates en année seulement). En aucun cas, le degré de précision ne pourra être chiffré 9.

*
* *

La méthode qui vient d'être exposée présente une large part d'arbitraire, notamment lorsqu'il s'agit de choisir entre trois années de naissance très différentes, ou encore lorsque nous optons pour la précision de la seule des deux ou trois dates déclarées (en jour et mois, code 9). Dans ce cas d'ailleurs, il aurait été préférable de conserver le code 9 seulement pour les personnes nées après la mise en pratique efficace de l'état civil (1957 en Tunisie ⁽¹⁾). Nous ne l'avons pas fait, pour ne pas compliquer le travail des chiffreurs.

De précieux enseignements résulteront de l'utilisation de cette méthode qui permet notamment de définir la précision des déclarations en fonction d'un certain nombre de caractéristiques (âge lui-même, degré d'instruction, profession, etc.) et de tester la mémoire des enquêtés.

Enfin, il serait intéressant d'utiliser une méthode semblable pour le chiffrage d'autre enquêtes à passages multiples en pays en voie de développement. En rapprochant toutes leurs conclusions, on pourrait envisager l'établissement d'une table de « degré de précision » qui, pour chaque âge ou chaque groupe d'âges, définirait un degré d'erreur et faciliterait l'analyse des pyramides d'âge de pays à état civil récent. Cette table s'appliquerait également aux résultats d'enquêtes démographiques à un seul passage ou aux recensements de ces pays.

Claude PAULET.

LA POPULATION ET LES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES À MADAGASCAR

A Madagascar, divers projets sont en préparation pour mieux connaître la démographie, comme l'indiquent Francis GENDREAU, chargé de recherche à l'ORSTOM et Bruno DISAINE, ingénieur de la statistique à l'I.N.S.E.E., tous deux experts démographes.

Les données. Quoique encore très fragmentaire et très incomplète, la connaissance de la population malgache laisse déjà entrevoir un certain nombre de caractéristiques susceptibles de poser des problèmes dans un avenir proche pour le développement de l'île. Nous citerons brièvement :

— un taux d'accroissement naturel assez élevé, de l'ordre de 2,2 à 2,5 % par an, résultant d'une forte fécondité (taux de natalité approximativement égal à 44 ‰) et d'une mortalité encore assez importante (taux de mortalité de l'ordre de 19 à 22 ‰);

— une population extrêmement jeune puisque les moins de 15 ans représentent environ 46 % de la population, d'où notamment une population scolarisable

(1) Loi n° 57-3, du 1^{er} août 1957, réglementant l'état civil.

importante : 1 600 000 enfants de 6-14 ans pour un effectif total de 6 600 000 habitants (au milieu de l'année 1969);

— une très inégale répartition de la population sur le territoire : à côté de régions pratiquement désertiques, comme l'Ouest et le Sud, se trouvent des régions très densément peuplées, en particulier les hautes terres centrales et la côte Est; 50 % de la superficie de l'île ne porte que 12 % de la population et 50 % de la population est concentrée sur 9 % du territoire;

— une urbanisation rapide, puisqu'au cours des vingt dernières années, la proportion de la population vivant dans les villes de plus de 5 000 habitants est passée de 8 % à 13 %.

Les sources de renseignements. Ces quelques données ne constituent que des ordres de grandeur fournis pour indiquer les tendances majeures; elles proviennent en effet de sources souvent incertaines, sous-produits de l'administration ou résultats d'opérations statistiques.

Les recensements administratifs: Tous les ans, la population de Madagascar fait l'objet d'un dénombrement réalisé au niveau du canton; les chiffres recueillis sont rassemblés afin d'obtenir l'effectif global de la population de la nation. Ces chiffres administratifs étaient les seules données démographiques dont on disposait jusqu'en 1966 à Madagascar. La structure par âge était complètement ignorée, car les statistiques officielles ne donnaient qu'une répartition grossière en trois grands groupes d'âge.

Les recensements administratifs étant essentiellement réalisés dans un but fiscal, il importe seulement de connaître l'effectif des personnes âgées de plus de 21 ans. Quant à la population totale, son évolution d'une année sur l'autre fait apparaître des taux d'accroissement invraisemblablement élevés.

L'état civil: L'état civil est moins déficient que dans la plupart des pays d'Afrique noire : environ 80 % des naissances et 60 % des décès seraient déclarés, avec de fortes variations régionales. L'enregistrement des naissances et des décès est quasi-complet dans la province de Tananarive et dans tous les centres urbains, mais diminue à mesure que l'on s'éloigne des grandes agglomérations.

Les enquêtes :

— l'enquête « Budget et alimentation des ménages ruraux » de 1962 a apporté quelques données sur le milieu rural;

— les recensements des communes urbaines de 1960 à 1964 en ont fourni sur la population urbaine;

— enfin, l'enquête de 1966, de type classique et dont une analyse a déjà été publiée dans cette revue ⁽¹⁾, est la première opération statistique qui ait permis de connaître, d'une manière scientifique, l'effectif global, la structure de la population et les données de fécondité et de mortalité.

Mais tous ces renseignements restent encore incertains, et le besoin d'une meilleure connaissance des données s'étant fait sentir, notamment à l'occasion de l'éla-

(1) NADOT R. : « État de la recherche démographique en Afrique noire francophone et à Madagascar » (*Population*, 1968, 3, 547-550).

laboration du deuxième plan quinquennal (1970-1974), les démographes malgaches se sont penchés sur deux projets : le recensement général de la population et l'observation suivie.

Le recensement. L'idée d'un recensement général, lancée à Madagascar il y a quelques années, a été précisée au cours de la période 1967-1969 grâce à plusieurs opérations pilotes dans diverses circonscriptions : au total, plus de 240 000 personnes auront été recensées. Ces opérations ont permis de mettre au point une méthode adaptée au contexte local (difficultés de communication, manque d'encadrement...), aux finances et aux besoins d'information.

Le projet actuel se propose de fournir les effectifs par canton, des données de structure pour compléter l'enquête de 1966, certains renseignements détaillés sur la population urbaine (notamment les logements, les migrations et l'activité), et, enfin, d'établir un fichier de village.

Le recensement serait léger en milieu rural et lourd en milieu urbain. Il fournirait des données difficiles à obtenir par un autre moyen, et constituerait une base de sondage en vue d'enquêtes ultérieures.

L'opération coûterait quelque 4,2 millions de francs français, soit moins de 60 centimes par habitant, somme relativement modeste au-dessous de laquelle il paraît difficile de descendre.

Les enquêtes suivies. En même temps, étaient lancées des recherches sur les enquêtes suivies (ou à plusieurs passages) destinées à apprécier les données du mouvement de la population, une fois le recensement effectué.

Une première expérience a été réalisée dans une commune de la côte Est en 1967-1968 (14 000 habitants), une seconde est en cours dans une sous-préfecture du Sud Ouest de l'île (24 000 habitants), en vue de définir une méthode pour une enquête de ce genre sur un échantillon national de communes.

Une telle enquête devrait permettre :

- de préciser les lois de fécondité et de mortalité, celles tirées de l'enquête de 1966 demandant à être recoupées;
- d'amorcer l'étude des mouvements migratoires, encore mal connus à Madagascar;
- de connaître le degré et les causes du mauvais fonctionnement de l'état civil, en vue de son amélioration future.

Conclusion. Il existe, sur place, un nombre suffisant de statisticiens et de chercheurs familiarisés avec les problèmes de l'observation et de l'analyse démographiques.

Le seul problème à résoudre présentement est celui du financement.

FRANCIS GENDREAU et BRUNO DISAINE.